

Question de Daniel Senesael à Peter De Crem
Ministre de l'Intérieur

Objet : Agressions envers les pompiers dans l'exercice de leurs fonctions

Monsieur le Ministre,

La violence devient un vrai problème pour les services de secours. En effet, les pompiers sont de plus en plus confrontés à des risques d'agression, qu'elles soient physiques ou verbales dans l'exercice de leur fonction.

Pour faire face à cette situation, on apprenait récemment que des formations allaient bientôt être organisées à l'intention des zones de secours. Concrètement, les pompiers apprendront les bons comportements à adopter pour éviter une escalade de la violence lorsqu'ils sont victimes d'agressions. Il s'agit là d'une initiative que je tiens à saluer.

Monsieur le Ministre,

Pouvez-vous nous faire le point sur le nombre de P-V dressés l'année dernière pour coups et blessures au sein de la Zone de secours de Wallonie picarde ?

A partir de quand ces formations pourront être dispensées aux zones de secours ? Selon quelles modalités ?

Selon le Colonel Marc Gilbert, commandant de la Zone de secours du Val de Sambre, il faudrait agir davantage sur les sanctions envers les auteurs d'agressions envers des pompiers dans l'exercice de leur fonction. Pouvez-vous nous rappeler les sanctions prévues dans ce cadre ? Ces sanctions sont-elles effectivement infligées ?

Je vous remercie,

Daniel Senesael
Député Fédéral

Réponse du Ministre :

Madame la présidente, monsieur Senesael, sur la base des données statistiques reçues de la zone de secours Wallonie picarde par mes services en 2017 (dernière année disponible), une agression physique et cinq agressions verbales ont fait l'objet d'un signalement dans les rapports d'intervention. Ces données sont à utiliser avec prudence. Il s'agit de faits rapportés par les pompiers après une intervention. Il est possible que des faits d'agression ne soient pas repris dans ces statistiques. Par ailleurs, il n'est pas certain que toutes les agressions mentionnées par cette zone de secours aient fait l'objet d'une plainte auprès des services de police.

Le 30 septembre 2019, le Conseil supérieur de la formation des membres des services publics de secours a approuvé une formation visant à donner aux pompiers les outils nécessaires pour apprendre à faire face aux situations d'agression, par exemple en leur enseignant des techniques préventives et défensives. Le Centre de connaissances pour la sécurité civile (KCCE) organisera, dans les meilleurs délais, des formations de type *train the trainer* à l'attention des écoles du feu. Ces dernières pourront ainsi organiser les formations sur demande des zones de secours

L'article 400*bis* du Code pénal prévoit des peines alourdies pour les personnes qui se rendent coupables de crimes et délits visés aux articles 398 et 405 du Code pénal si ceux-ci sont commis notamment envers des pompiers dans l'exercice de leurs fonctions. L'application de ces sanctions par les cours et tribunaux ne relève malheureusement pas de ma compétence.